

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme SIMON demeurant Moulin du Ruy 103 à 4987 STOUMONT pour la transformation d'un corps de ferme existant sur un terrain situé Roannay, 1 à 4987 Stoumont, et cadastré 2^e division, section F n°315/E.

Le projet s'écarte des prescriptions du Schéma d'Orientation Local en ce qui concerne:

- volume secondaire isolé
- baie horizontale
- toiture en tuile plate
- cheminée inox non située à proximité du faîtage

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Schéma d'orientation local

Le dossier peut être consulté sur RDV, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be ou **sur RDV** ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10.09.2025 au 24.09.2025 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be – coralie.adam@stoumont.be.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet

¹ Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier